

SEANCE DU 27 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

Etaient présents : MM. BINET, DELAMARE, MARGOT, MMES DESTRUEL, REMMEAU, LEREFAIT, GUIDEMANN, MM. PETIT, JOUBERT, GOLFRIN, GALIEN,

Secrétaire de séance : Mme Emily REMMEAU

N° 15/2014 – REMPLACEMENT DU COPIEUR

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les différents devis présentés pour le remplacement du photocopieur, décide de retenir le devis de la société RICOH qui propose du matériel couleur au prix de 3305 € HT. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif.

N° 16/2014 – EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LES ABRIS DE JARDIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la création de la taxe d'aménagement se substituant à la taxe locale d'équipement à compter du 1^{er} juin 2011, a entraîné des modifications de la taxation, au titre de l'urbanisme, des abris de jardin. Ainsi leurs propriétaires sont redevables d'une taxe pouvant représenter parfois la moitié du prix de la construction. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'exonérer de la part communale tous les abris de jardin soumis à déclaration préalable suivant article L.331.9 du code de l'urbanisme, à compter du 1^{er} janvier 2015.

QUESTIONS DIVERSES

- ♦ Une réunion de la commission des travaux aura lieu le mercredi 4 juin à 18 h 30, l'ordre du jour en sera le suivant :
 - création d'une allée dans le cimetière
 - peinture de la sacristie (qui pourrait être exécutée par l'employé communal)
 - réfection du plafond e la salle Simone SAUTEUR

- ◆ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Pierre LERCIER a été nommé, Maire Honoraire par arrêté du Préfet. Une cérémonie sera organisée mi juillet, en présence de Monsieur le Conseiller Général.
- ◆ Les élections sénatoriales auront lieu le vendredi 20 juin 2014 à 18 h 30
- ◆ Mme REMMEAU évoque la question des rythmes scolaires, M. BINET l'informe que la décision sera prise par la Communauté de Communes
- ◆ Le compte-rendu des réunions de la commission jeunesse et de la commission communication est donné par MM. MARGOT et PETIT.
- ◆ MM. GALIEN et GOLFRIN effectuent le compte-rendu de la réunion du SIEGE